



Mise en concurrence

Cahier des charges de consultation : prestations de services

Numéro de dossier FSE 201700245

Objet : Services de proximité et Numérique

Module : Formation Numérique et Domotique

1) CADRE D'INTERVENTION DE L'AXE 2 – OBJECTIF THEMATIQUE 8 : PROMOUVOIR L'EMPLOI ET SOUTENIR LA MOBILITE DU TRAVAIL

Le programme opérationnel national du Fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole (en métropole et en outre-mer) s'inscrit dans le cadre d'intervention du règlement portant dispositions communes aux FESI n° 1303/2013 du Parlement et du Conseil du 17 décembre 2013 et du règlement FSE n° 1304/2013 du Parlement européen et du Conseil (du 17 décembre 2013).

OBJECTIF THEMATIQUE 8 : PROMOUVOIR L'EMPLOI ET SOUTENIR LA MOBILITE DU TRAVAIL

Priorité d'investissement 8.5 : *L'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs.*

► **Objectif spécifique 1** : Améliorer la gestion de l'emploi et des compétences en appuyant les démarches d'anticipation et de gestion des mutations.

► **Objectif spécifique 2** : Mobiliser les entreprises, notamment les PME et les branches pour développer l'égalité salariale et professionnelle

► **Objectif spécifique 3** : Former les actifs (salariés-es, entrepreneur-es, indépendant-es) qui bénéficient le moins de formation : les moins qualifiés, les femmes et les seniors.

Priorité d'investissement 8.6 : *Le vieillissement actif et en bonne santé*

► **Objectif spécifique unique** : Mettre en place des actions de gestion des âges en entreprises visant notamment à améliorer les conditions de travail des seniors.

RAPPEL DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL NATIONAL

Pi 8.5 : l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et entrepreneurs



OS 3 : Former les actifs occupés (salariés, entrepreneurs indépendants...) qui bénéficient le moins de la formation, en particulier les moins qualifiés, les femmes et les séniors

Contexte :

La formation professionnelle est un facteur majeur de sécurisation des trajectoires professionnelles des salariés et, plus largement, de cohésion sociale. Elle contribue à accroître l'employabilité, la capacité à faire face aux mutations et à mieux gérer les mobilités et les transitions professionnelles.

En 2011, le taux moyen trimestriel d'accès à la formation des personnes de 25 à 64 ans s'élève à 8,5 %, se rapprochant du niveau des années précédentes, après une légère baisse en 2010. L'accès à la formation est très différencié selon l'âge (plus élevé pour les jeunes, plus faible pour les plus âgés), selon la catégorie socio-professionnelle (les cadres y accèdent 2,5 fois plus souvent que les ouvriers) et selon le genre.

En effet, même s'il y a peu d'écart entre les femmes et les hommes dans l'accès à la formation continue cette situation globale recèle des disparités. Dans les catégories des ouvriers et employés qui sont celles où les chances d'accès sont les moins importantes, les femmes accèdent encore moins que les hommes à la formation. Dans les emplois à temps partiel, les femmes accèdent peu à la formation alors que les hommes y recourent beaucoup plus fréquemment. Seules 15 % des formations suivies par les femmes sont diplômantes, certifiantes ou qualifiantes, contre 25 % de celles suivies par les hommes. Les femmes doivent réorganiser deux fois plus souvent que les hommes leur vie personnelle pour pouvoir suivre une formation.

L'accès à la formation professionnelle reste, par conséquent, plus aisé pour les salariés-es les plus qualifiés et les mieux formés.

Dans ce cadre, le FSE soutiendra l'accès à la formation pour les salariés-es qui en ont le plus besoin : salariés-es les moins qualifiés-es, en contrats aidés, en intérim, en contrats à durée déterminée, les femmes et les seniors.

Typologies d'actions :

Renforcement de la pratique de la formation, prioritairement dans les TPE-PME, depuis la prise en compte des situations d'illettrisme jusqu'au développement de l'adaptabilité des salariés

_ Formation à la reconversion (congé individuel de formation) des salariés-es issus exclusivement des secteurs ou métiers en difficulté : ces derniers ayant été identifiés dans la liste transmise aux membres de la convention tripartite de sécurisation des parcours professionnels et ayant engagé une dynamique paritaire/partenaire sur le sujet de la reconversion : audiovisuel, imprimerie, agent de fabrication du secteur automobile, agent de comptoir d'agence de tourisme.

_ Formation pour l'adaptation des compétences : il s'agit de formations dans des secteurs qui doivent s'adapter aux nouvelles évolutions technologiques et/ou organisationnelles).

_ Formation de salariés-es issus de secteurs en décroissance pour évoluer vers des métiers en développement.

_ Formation en faveur de salariés-es de l'IAE : savoirs de base, alphabétisation, Français langue étrangère en situation professionnelle ;

Formations professionnalisantes adaptées au contexte professionnel, pouvant déboucher sur des certificats, des formations pré-qualifiantes ou qualifiantes. Ces formations peuvent concerner, soit des techniques transférables (bureautique, maîtrise internet,...) soit cibler les filières suivantes : bâtiment, espace verts, gestion des déchets, services à la personne, logistique, sécurité, nettoyage, vente, hôtellerie/restauration.

Diagnostic, positionnement pré-formatif, parcours individualisé de formation intégrant les prérequis et débouchant sur des formations certifiantes et qualifiantes de salariés-es en contrats aidés (contrat unique d'insertion - CUI – contrat d'accompagnement dans l'emploi – CAE

Changements attendus :

- Améliorer l'accès à la formation des salariés-es, notamment des salariés les moins qualifiés, des salariés âgés de plus de 54 ans, des femmes, des travailleurs handicapés, des salariés-es en situation d'emploi instable (contrats à durée déterminée, contrats aidés, intérim...) des salariés-es issus de secteurs en difficulté ou impactés par des mutations nécessitant une adaptation pour préserver leur employabilité ;
- Concentrer les efforts sur ceux qui en ont le plus besoin.

Organismes porteurs de projets cibles :

OPCA, OPACIF entreprises et structures associatives, ARACT, partenaires sociaux, branches professionnelles, têtes de réseaux de l'IAE, chambres consulaires.

Publics cibles :

Les salariés-es notamment en CUI-CAE, les travailleurs indépendants, les représentants-es du personnel, les partenaires sociaux, les dirigeants-es de TPE-PME. Pour les exploitants-es du secteur agricole, qu'ils soient salariés-es ou non, seules pourront être retenues les actions visant une reconversion en dehors du secteur d'activité agricole.

Les opérations devront chercher à maximiser la cible de performances définies dans le cadre du PON FSE à savoir le nombre de salariés formés.

1) Objectifs de l'opération

Le projet vise à professionnaliser les participants qui bénéficient le moins de la formation, en particulier les moins qualifiés, les femmes et les seniors par l'acquisition des compétences clés nécessaires au développement du projet de qualification et d'insertion sociale et professionnelle dans lequel ils s'inscrivent ou seront amenés à s'inscrire et qui suppose à un moment donné de maîtriser les savoirs (avoir la connaissance), savoir-faire (compétences pour agir), savoir-être (attitudes et comportements face aux situations) liés à l'une ou plusieurs de ces compétences. Le projet s'attache également à « répondre plus particulièrement aux personnes en difficulté pour accéder à une formation qualifiante dans des secteurs porteurs d'emploi ou pour exercer une activité professionnelle, en raison de leurs niveaux de connaissances générales ou disciplinaires insuffisants ou de freins sociaux et économiques à se projeter et à s'engager dans un parcours professionnel.

Pour les salariés en poste ou en activité, il s'agit de les professionnaliser et de les monter en qualification par le biais des NTIC (secteur de la petite enfance) mobilisables dans leur métier.

Il prend en compte la multiplicité des besoins et objectifs des individus en matière de compétences clés sachant qu'ils peuvent avoir trait à l'accès, au maintien, à l'évolution ou au retour à l'emploi et/ou aussi renvoyer prioritairement ou parallèlement à des attentes d'ordre personnel, familial ou social.

Le programme de formation proposé ambitionne plus largement la sécurisation des parcours professionnels vers l'emploi, tout en assurant des fonctions d'épanouissement et de promotion des personnes, voire de socialisation.

Il s'agit de situer l'individu au centre du processus tant sur le plan pédagogique que sur le plan des dispositifs de participation ou de « citoyenneté » et d'agir « avec », et non pas « sur » ou « pour » lui.

En ce sens, le projet a également pour vocation d'accompagner les salariés (secteur non marchand et marchand) dans la construction des capacités à se mettre en projet au travers du développement de sa capacité à s'orienter, à penser et construire son devenir personnel ou professionnel, voire agir pour entreprendre.

Il s'agira en amont et/ou en articulation avec la professionnalisation et l'emploi de :

- définir et mettre en œuvre des parcours de construction de compétences clés adaptés au projet de chacun en y incluant le lien tant avec l'environnement socioprofessionnel que social, familial, culturel et sans aucune discrimination.
- Responsabiliser et favoriser l'autonomie des personnes dans l'appréhension de leurs choix fondamentaux et dans la conduite de leur parcours personnel et professionnel.
- Soutenir l'émancipation des individus, c'est-à-dire les rendre réellement libres d'exercer activement et lucidement leur citoyenneté au travers de dynamiques collectives, d'espaces d'expression, de concertation et d'action.
- D'acquérir un socle de compétences numériques et informatiques mobilisables dans son métier.
- Acquérir les bases suffisantes pour intégrer une formation qualifiante.
- Obtenir un socle de compétences numériques permettant de favoriser son embauche dans son métier actuel ou futur.
- Se former et se qualifier dans les métiers des Services à la Personne et de la Petite Enfance.
- Intégrer le marché du travail de manière durable et pérenne en sortie de formation.

2) Contenu de l'action et architecture du projet :

1) Le tronc commun :

a) La formation Compétences Clés :

Ce tronc commun s'appuiera sur le Référentiel Compétences Clés en Situation Professionnelle (CCSP). Ce Référentiel vise à croiser les outils d'analyse du travail en termes de compétences avec les outils de l'analyse de la formation aux savoirs de base (parfois appelés savoirs fondamentaux). Les compétences liées à un emploi y sont donc décrites comme la réalisation d'activités qui répondent à des critères précis et qui mobilisent des capacités professionnelles, des savoirs généraux et des savoirs appliqués. Les capacités professionnelles sont directement mobilisées et observables dans la réalisation des activités. La mobilisation des savoirs généraux et appliqués est également requise dans la réalisation des activités, mais leur mise en œuvre n'est pas toujours directement observable. C'est donc l'analyse des situations-problèmes et des risques associés qui permettront d'en définir le besoin.

L'utilisation du Référentiel CCSP est possible à différents niveaux : sectoriel, inter sectoriel (lorsqu'il s'agit d'identifier un noyau dur de compétences transversales d'un secteur d'activité à un autre) ou local, selon la problématique traitée et selon la source d'information qui permet de renseigner le Référentiel CCSP : le ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois), les descriptifs d'emplois d'un secteur professionnel (référentiels CQP du Bâtiment, de l'Habillement, etc.) ou le profil de poste dans un service dans une entreprise, une PME, etc.

Le Référentiel CCSP comprend quatre classes de savoirs pour les savoirs généraux : Oral, Ecrit, Calcul et Espace/Temps, et cinq pour les savoirs appliqués : Informatique, Technologie, Attitudes et comportements, Gestes, postures, observation, Réglementaire et Ouverture culturelle.

Ce parcours de formation est prévu pour tous les participants et sera mobilisé en fonction des besoins dans le cadre d'un parcours individualisé.

b) Formation Référent Numérique en Entreprise :

Objectifs de la formation :

- Acquérir un socle de compétences numériques et informatiques mobilisables dans son métier.
- Acquérir les bases suffisantes pour intégrer une formation qualifiante dans les métiers du numérique

Contenu de formation :

- *Notions de base :*

- environnement du digital : enjeux et perspectives du Web à l'internet des objets, ressources pédagogiques sur le Web, bureautique, notions juridiques)

- Outils et méthodes (Passage de l'informatique à l'ère du digital architecture technique, les multisports (PC, tablette, téléphone mobile), les objets connectés, sécurité, les réseaux ...)

- *L'usage du numérique pour les SAP et PE :*

- Communication numérique : réseaux sociaux, intégration web

- Les attentes des consommateurs pour les objets connectés

- Les technologies de communications d'objets à objets : NFC, RFID, Zigbee,...

- Tour d'horizon des principales plateformes de prototypage rapide pour objets connectés (Arduino / Raspberry PI/...) et technologies Bas Débits adaptés pour les SAP

- Présentation détaillée et premières expérimentations avec une plateforme de prototypage

- Enjeux de la collecte des données : Analyse et suivi des données, vie privée, reconnaissance utilisateur

- *Travaux pratiques :*

- Entraînement dans l'appartement pédagogique.

- Fabrication d'objets connectés et développement de services par NFC: mallette pédagogique.

- Test et scénario de mise en place de capteur pour l'habitat intelligent.

La gestion des équipements (Portes, Fenêtres, Volets et stores, éclairage, chauffage et ventilation, appareils techniques) – Les liens sociaux (Communication, déplacements, activités et informations utiles)- La télémédecine, la gestion des données et la confiance numérique.

2) La professionnalisation dans les métiers des services de proximité :

Le projet prévoit la professionnalisation des participants dans deux domaines différents

a) Les métiers de l'Aide à Domicile

Cette professionnalisation permettra aux participants de concourir au maintien à domicile et faciliter la vie quotidienne. Cette qualification conduira à la mise à l'emploi auprès de familles, de personnes dites « fragilisées » ou « sensibles » comme les jeunes enfants, les personnes malades, handicapées, les personnes âgées, soit ponctuellement, soit régulièrement.

La formation prévoit 3 CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES (CCP)

1) Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien :

Etablir une relation professionnelle avec la personne et son entourage • Organiser avec la personne les actes à accomplir •

Prévenir les risques, faire face aux situations d'urgence et/ou mettre en place un relais • Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne • Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la toilette et à l'habillage, aux déplacements, à l'alimentation

2) Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile :

Etablir le contact, communiquer et assurer le relais des parents • Organiser l'intervention avec un ou plusieurs enfants •

Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants • Accompagner les apprentissages de base des enfants et leur socialisation dans leurs activités • Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés aux enfants lors des levers et couchers, de la toilette et de l'habillage, des repas

3) Assister les personnes dans l'entretien de leur cadre de vie et la préparation de leur repas :

Etablir une relation professionnelle lors des interventions • Organiser avec la personne les tâches domestiques • Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité • Respecter l'intimité, les goûts et habitudes de la personne • Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'entretien du logement, du linge, la préparation des repas et des courses

b) Les métiers de la Petite Enfance :

Ce parcours de formation professionnalisant permettra aux participants l'acquisition de compétences ou la préparation aux concours dans les métiers du secteur (moniteur-éducateur - assistantes maternelles - auxiliaires de puériculture-Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles(ATSEM)-Educateur de Jeunes Enfants-les jeunes souhaitant préparer l'entrée en formation CAP Petite Enfance) en fonction de leur projet professionnel

Contenu de formation : Accueillir les enfants et communiquer –S'occuper des enfants en situation d'handicap-Organiser les activités d'éveil et de loisirs- Prévenir les situations difficiles-Assurer la sécurité-Organiser et développer son activité professionnelle

3. L'Objet de la Consultation

3.1 Les modules

- **Module 1 : Formation Numérique et Domotique**

Objectifs de la formation :

- Acquérir un socle de compétences numériques et informatiques mobilisables dans son métier.
- Acquérir les bases suffisantes pour intégrer une formation qualifiante dans les métiers du numérique

Contenu de formation :

- Notions de base :

- Environnement du digital : enjeux et perspectives du Web à l'internet des objets, ressources pédagogiques sur le Web, bureautique, notions juridiques)
- Outils et méthodes (Passage de l'informatique à l'ère du digital architecture technique, les multisports (PC, tablette, téléphone mobile), les objets connectés, sécurité, les réseaux ...)

- L'usage du numérique pour les SAP et PE :

- Communication numérique : réseaux sociaux, intégration web
- Les attentes des consommateurs pour les objets connectés
- Les technologies de communications d'objets à objets : NFC, RFID, Zigbee,...
- Tour d'horizon des principales plateformes de prototypage rapide pour objets connectés (Arduino / Raspberry PI/...) et technologies Bas Débits adaptés pour les SAP
- Présentation détaillée et premières expérimentations avec une plateforme de prototypage
- Enjeux de la collecte des données : Analyse et suivi des données, vie privée, reconnaissance utilisateur

- Travaux pratiques :

- Entraînement dans l'appartement pédagogique.
- Fabrication d'objets connectés et développement de services par NFC: mallette pédagogique.
- Test et scénario de mise en place de capteur pour l'habitat intelligent.

La gestion des équipements (Portes, Fenêtres, Volets et stores, éclairage, chauffage et ventilation, appareils techniques) – Les liens sociaux (Communication, déplacements, activités et informations utiles)- La télémédecine, la gestion des données et la confiance numérique.

- Module 2 : Ingénierie du dispositif

Objectifs et méthodologie attendus :

- Construction, élaboration et suivi qualitatif de l'opération
- Développement et promotion de l'opération auprès des partenaires financiers et des acteurs de terrain
- Suivi et évaluation de la pertinence de la réponse apportée avec la mise en œuvre d'ajustements en cas de besoin
- Mesure de l'impact du projet sur les participants, l'organisme et les équipes pédagogiques
- Vérification de la conformité du projet en fonction des objectifs prévus

- Mesure des risques et des incertitudes à lever pour mettre au point la réponse envisagée
- Développement et communication de l'opération à l'échelle du territoire concerné mais aussi sur d'autres territoires
- Aide au suivi administratif et financier de l'opération
- Capitalisation, diffusion et dissémination des résultats de l'opération

4. La période de réalisation et la durée des modules

a) **Module 1 : Formation Numérique et Domotique**

Période de réalisation : Septembre 2017 à Décembre 2018

Durée du module : 100 à 150 heures

b) **Module 2 : Ingénierie du dispositif**

Période de réalisation : Septembre 2017 à Décembre 2018

Durée du module : 2 Jours par mois

5. L'offre de prestation par module

Le prestataire peut faire une offre sur un ou les deux modules. Il devra veiller à nous transmettre un dossier par module.

Qu'attendons-nous dans son offre ?

- Sa compréhension du projet, de la typologie du public et du module dans ce projet
- Sa méthode pédagogique d'intervention
- La description des outils pédagogiques qu'il utilisera
- Sa méthode d'évaluation du module et des acquis du public
- Une fiche de présentation de sa structure et ses références sur la thématique concernée (+ extrait Kbis ou fiche INSEE)
- Le CV des intervenants mentionnant leur formation et leurs expériences
- Le coût de l'intervention :
- **tarif horaire pour le Module Formation Numérique et Domotique**
- **tarif journalier pour le Module Ingénierie du dispositif**

6. Les modalités de suivi pédagogique et administratif

Le prestataire devra :

- Mettre en œuvre tous les états de présence nominatifs avec émargement du public et des intervenants dont les originaux de ces documents lui seront remis par le commanditaire
- Signaler toute absence ou problématique rencontrée au coordonnateur de l'action
- Respecter les obligations de publicité inhérentes au FSE en apposant les logos normés sur tout support pédagogique qu'il utilisera pour l'action
- Réaliser un bilan de la prestation par session de modules eu égard aux objectifs de résultats attendus, incluant le nombre de salariés par modules et leur degré de satisfaction

- Transmettre tous les documents nécessaires au suivi qualitatif de l'opération : comptes rendus des réunions, bilans, documents de promotion et de communication de l'opération auprès des partenaires

7. Les critères et modalités d'appréciation des candidatures

Critères :

- Technique : nature et éligibilité du module au regard du bénéficiaire et des dépenses, respect des critères du cahier des charges
- Administratif : respect des législations nationales et communautaires
- Economique : pérennité, intérêt économique et social, au regard des objectifs du FSE, faisabilité par rapport aux échéances communautaires
- Financier : cohérence du coût de la prestation au regard du contenu de l'action
- La sélection du dossier reposera également sur la cohésion avec les priorités transversales établies par le Fonds Social Européen, à savoir : la priorité sur l'égalité hommes/femmes et la parité de l'emploi féminin ; la priorité vis-à-vis des quartiers prioritaires ; la priorité sur les métiers du développement durable et de la croissance verte

Modalités :

- Une réponse sur la complétude du dossier sera notifiée sous 48 heures à tous les prestataires ayant candidaté
- Un Comité technique d'engagement validera le choix des prestations sélectionnées.
- Un avis de notification motivé (favorable, favorable sous réserve ou défavorable) sera adressé à chacun des prestataires ayant répondu à la consultation entre 2 et 4 semaines suivant la date de clôture de l'appel à projet.

8. Les modalités de contractualisation, de paiement avec pièces exigées

Le prestataire retenu par module fera l'objet d'un contrat de prestation l'engageant à réaliser la prestation. Le titulaire de la (ou des) prestations devra fournir, au moment du contrat, une attestation d'assurance (à jour de ses cotisations) couvrant les risques liés à son activité.

Le paiement de la prestation s'effectuera mensuellement ou à l'issue de la prestation sur présentation :

- D'une facture qui reprendra les éléments de la prestation réellement réalisée avec le nombre de participants réellement formés
- De l'attestation de démarrage
- Du bilan de la prestation par sessions de modules eu égard aux objectifs de résultats attendus incluant le nombre de salariés par modules et leur degré de satisfaction
- Des feuilles d'émargements
- Une fiche de « service fait » signée par le Responsable de la structure prestataire attestera de la réalisation de la mission. Le règlement étant conditionné à la réalisation effective des objectifs visés et son montant s'effectuant au prorata du service fait, sous réserve de la remise du bilan de la prestation étudié en comité de suivi. Les parties prenantes au contrat pourront, avec entretien préalable, mettre fin par courrier recommandé à la prestation en motivant sa cause.

9. Les pièces constitutives du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra impérativement être constitué des pièces suivantes pour être éligible :

- Un dossier de présentation de l'organisme précisant son expérience sur des prestations similaires
- Un projet pédagogique détaillé regroupant les éléments de méthode et de mise en œuvre de l'action, dans le respect du cahier des charges
- Le (ou les) CV de(s) intervenant(s) affecté(s) à l'action
- Un devis
- Tout autre document jugé utile à la compréhension de l'offre

10. La date limite de dépôt des candidatures

Les offres seront à adresser au Centre D'Insertion des Bois Blancs par mail ou voie postale avant le 15 Aout 2017 à minuit.

Adresse : Centre d'Insertion des Bois Blancs

Centre Vauban Entrée Rochefort 5 ème étage

199 Rue Colbert 59 000 Lille

Courriel : mqbb.rachid@wanadoo.fr

Pour toutes questions complémentaires relatives à ce cahier des charges, vous pouvez joindre :

- Mr Rachid Boumehdi, Directeur du Centre D'Insertion des Bois Blancs
Au 03 20 92 01 91